

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(Règlement REACH (CE) n°1907/2006 – n°453/2010)

SOLIBACTER

Date de révision : 15 Mai 2020

SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE :

1.1 Identification du produit

Nom du produit : SOLIBACTER

Catégorie du produit : Produit biocide TP1 N° inventaire: 62191

1.1 Utilisations autorisées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation autorisée de la préparation : Solution liquide pour la désinfection des mains
Normes applicables EN1040, EN12791, EN12791, EN14476

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur : SOLIBIO SARL
98 avenue Saint Éloi
87110 SOLIGNAC
Tél : 05-55-00-63-43
contact@solibio.eu
www.solibio.eu
www.solibio-bebes.fr

1.4 Numéros d'appel d'urgence:

Numéro d'appel d'urgence : SAMU : 15
POMPIERS : 18
Centre antipoison PARIS : 01-40-05-48-48
Centre antipoison LYON : 04-72-11-69-11
Centre antipoison MARSEILLE : 04-91-75-25-25
Centre antipoison BORDEAUX : 05-56-96-40-80
Centre antipoison TOULOUSE : 05-61-77-74-47
INRS : 01-45-42-59-59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS :

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Liquide inflammable, Catégorie 3 (Flam.Liq 3, H226)
Irritation oculaire, Catégorie 2 (Eye irrit. 2, H319)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Inflammable

2.2 Eléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide.

Étiquetage selon le règlement CLP 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.



Mentions d'avertissement:

Mentions de danger et informations additionnelles sur les dangers:

Phrases H : H226 : Liquides et vapeurs très inflammables.
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence – Généraux:

Lire les instructions avant emploi.
Éliminer l'emballage conformément aux réglementations en vigueur.
Ne pas ingérer.
P102 : Tenir hors de portée des enfants.
Éviter le contact avec les yeux et les muqueuses.

Conseils de prudence – Prévention:

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer
P233/240 : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241/242 : Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Phrases P : P243 : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P264 : Se laver...soigneusement après manipulation
P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P370/378 : En cas d'INCENDIE, utiliser de la poudre sèche/poudre/mousse/dioxyde de carbone pour l'extinction
P235/403 : Stocker dans un endroit bien ventilé et au frais

Conseils de prudence – Intervention:

P301+P310 : EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303/353/361 : En cas de contact avec la PEAU (ou les cheveux), enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau (se doucher).
P313/337: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin
P305/333/351 : Peut provoquer une sévère irritation des yeux. En cas de contact avec les YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Conseils de prudence – Élimination:

P501 : Éliminer le contenu/récipient dans des conteneurs appropriés et étiquetés puis suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.

Autres informations : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel il est destiné.

2.3 Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) >= 0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

SECTION 3 : COMPOSITION-INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :

Nom de la préparation : Solibacter

Composants contribuant aux dangers pour la santé :

Substance	N° CAS	Concentration	Classification CLP 1272/2008
Éthanol absolu	64-17-5	63,00%	GHS02 Flam. Liq 3 H226 GHS07 Eye Irrit. 2 H319

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS :

4.1 Description des premiers secours

PREMIERS SECOURS : INTERVENIR TRES RAPIDEMENT -ALERTER UN MEDECIN -NE JAMAIS FAIRE BOIRE OU FAIRE VOMIR SI LE PATIENT EST INCONSCIENT OU A DES CONVULSIONS.

En cas d'inhalation : En cas de réaction au produit, transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme. En cas d'inconscience, transporter la personne en position latérale de sécurité. Appeler le médecin ou le centre antipoison le plus proche si des gênes apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact si besoin. Rincer à l'eau abondamment. En cas de trouble persistant, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : En cas de réaction au produit, nettoyer la peau à l'eau et au savon et retirer les vêtements contaminés. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Ne rien faire boire. Consulter immédiatement un médecin si les troubles persistent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Classe d'inflammabilité Liquides et vapeurs inflammables

Prévention Conserver à l'abri des sources d'ignition. Ne pas fumer

5.1 Moyens d'extinction

Refroidir les emballages à proximité des flammes pour éviter les risques d'éclatement des récipients sous pression.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

Poudre d'extinction sèche
Mousse résistant aux alcools
Dioxyde de carbone CO2
Eau pulvérisée
Sable
Terre

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :
jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol. Danger d'explosion de vapeur. En cas d'incendie, les produits de décomposition sont le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et ses dérivés ainsi que des fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer le personnel vers un endroit sûr. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle (blouse, lunettes).

Pour les non-secouristes

Éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités en cas de déversement.
Stopper la fuite si possible sans prendre de risque.
Endiguer et contenir le produit renversé. Éviter la pénétration du produit dans les égouts, les eaux souterraines, les eaux de surface, l'eau potable ainsi que dans le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Aspirer ou pomper le produit le plus rapidement possible à l'aide d'une pompe antidéflagrante, pneumatique ou à main. Mettre le liquide recueilli dans un contenant adéquat approprié (PE,PP ou inox, PET, PLA, verre) et fermé pour élimination.
Éponger les résidus avec un produit absorbant inerte (sable, argile).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE, EMPLOI, EMBALLAGE :

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu de l'inflammabilité.
Éviter l'inhalation des vapeurs.
Suivre les règles d'usage en matière d'hygiène et de sécurité compte tenu du caractère biocide du produit.

Prévention des incendies :

Manipuler dans des zones bien ventilées.

Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes – Ne pas fumer.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception .

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/.../antidéflagrant.

Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

En cas d'INCENDIE, utiliser de la poudre sèche/poudre/mousse/dioxyde de carbone pour l'extinction .

Equipements et procédures recommandés :

Éviter le contact avec les yeux. Ne pas inhaler. Ne pas respirer les vapeurs et brouillards. Ne pas manger, ni boire ou fumer dans les endroits où le produit est utilisé. Porter si nécessaire un équipement de protection individuelle (blouse, lunettes). Manipuler à l'abri de la chaleur. Garder l'emballage fermé, éloigné de toute source de chaleur et en position debout pour éviter toute fuite. Conserver dans son emballage d'origine hermétiquement fermé. Matériaux préconisés : PE, PET, PP, inox, verre.

Equipements et procédures interdits:

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé. Éviter les températures élevées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart des oxydants et substances comburantes. Tenir à l'écart des aliments et boissons.

Stockage

Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Emballage

Matériaux préconisés: PE, PET, PP, inox, verre.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION-PROTECTION INDIVIDUELLE :

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Mélange : pas de données connues.

Composants : Ethanol: VLEP à court terme (15 minutes maximum) : 5000 ppm ou 9500 mg/ m³

VLEP moyenne pondérée (8 heures) : 1000 ppm ou 1950 mg/ m³

8.2 Contrôle de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate surtout dans les endroits fermés. Ne pas manger, ne pas boire ou fumer durant l'utilisation.

Protection respiratoire :	En cas de ventilation insuffisante, porter un protection respiratoire adaptée:m asque avec cartouche filtrante A1, A2 ou A3 accompagné d'une bande marron.
Protection des mains :	Porter des gants (nitrile) adaptés au produit
Protection du corps :	Vêtements de travail adaptés et protecteurs (blouse coton)
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de protection.

SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES :

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

État physique à 20°C : Liquide

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH : Non applicable

Point d'ébullition : 84°C

Point éclair : 21°C

Densité à 20°C : 0,86-0,88

Hydrosolubilité : Soluble dans l'eau et la plupart des solvants organiques ainsi que les cétones et les esters. Soluble dans les huiles.

Point de fusion : donnée non disponible

Point d'auto-inflammabilité : 400°C

Pouvoir calorifique inférieur 12 653 kJ/l

9.2 Autres informations

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 10 : STABILITE ET REACTIVITE :

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas de hautes températures, des produits de décomposition peuvent se produire (fumée, monoxyde et dioxyde de carbone).

10.4 Conditions à éviter

Protéger du rayonnement du soleil. Ne pas chauffer à flamme nue. Éviter le stockage à des températures supérieures à 40°C. Protéger du gel : éviter d'exposer à des températures inférieures à 0°C.

10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants et bases

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas de hautes températures, des produits de décomposition peuvent se produire (fumée, monoxyde et dioxyde de carbone).

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë à l'ingestion : Peut irriter l'appareil digestif à forte dose et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux. Les symptômes d'une exposition excessive sont un étourdissement, des maux de tête, une lassitude, des nausées, la perte de conscience, ébriété.

Toxicité au contact cutané-muqueux: Des contacts fréquents ou prolongés peuvent dégraisser ou dessécher la peau, conduisant à une incommodité voir à une sensibilité cutanée ou à des dermatoses.

Toxicité oculaire: peut provoquer une irritation des yeux (douleur, rougeur) en cas de contact avec les yeux.

Toxicité par inhalation: peut entraîner une sensibilisation et des maux de tête par inhalation.

11.1.1 Substances

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

ETHANOL ABSOLU (CAS : 64-17-5)

Provoque un sévère irritation des yeux

DL50/orale/rat = 5 à 20 g/kg

CL50/inhalatoire/4h/rat = 20000 à 30000 ppm

11.1.2 Mélange

Monographie du CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer):

CAS 64-17-5 : CIRC Groupe 1 : L'agent est cancérigène pour l'homme.

SECTION 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES :

NE PAS REJETER DANS LE MILIEU NATUREL

12.1 Toxicité

12.1.2 Mélanges

Test Daphnies Magna (norme ISO 6341)

CE 50 à 48H =

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit biodégradable

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données connues

12.4 Mobilité dans le sol

Produit miscible dans l'eau

12.5 Résultats des évaluations PBT et PvB

Pas de données connues

12.6 Autres effets néfastes

Pas de données connues

SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION :

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

Ne pas rejeter le produit ou les déchets dans l'égout. Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés puis suivre les réglementations locales et/ou nationales en vigueur pour l'élimination.

Emballages souillés :

Ne pas réutiliser les emballages vides pour d'autres produits. Les emballages peuvent être évacués dans la filière classique (poubelles de tri sélectif). Peut être recyclé. Ne pas brûler les emballages vides.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :

14.1 Numéro ONU

1170

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

UN1170=ETHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ETHYLIQUE EN SOLUTION)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classification 3

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données connues

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par terre : ADR/RID (ordonnance sur le transport des produits dangereux – route train) pour le vrac

Transport maritime : IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) pour le vrac

Transport aérien : ICAO-TI et IATA-DGR

Nomenclature douanière: 34013000

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas de données connues

SECTION 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES :

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes sont prises en compte :

- Directive 67/548/CEE et ses adaptations
- Directive 1999/45/CE et ses adaptations
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°618/2012
- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°758/2013

- Informations relatives à l'emballage:

Aucune donnée n'est disponible

- Dispositions particulières:

Aucune donnée n'est disponible

- Etiquetage des biocides

- Règlements 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE)

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS :

Fiche élaborée en prenant compte des informations des FDS des substances entrant dans la composition du produit.

Références: INRS: fiche solvant: LES ALCOOLS

Dénégation de responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de donnée de sécurité sont données de bonne foi et sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elle ne constitue pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donne pas lieu à un rapport juridique contractuel. Cette fiche est destinée à décrire notre produit en ce qui concerne les mesures de sécurité éventuelles.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.







